

L'an **deux mille vingt-deux** et le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 29 août, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROSSI, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, HOSATTE Marine, ROCHAS Pascale, ROSSI Angélique,
Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, NAHUM André,
ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents Excusés avec pouvoir :

CHEREAU Nathalie pouvoir à Loïc TAVERNA
MOUQUERON Yanick pouvoir à Marine HOSATTE

Absente Excusée: RICHARD Véronique

Absentes :

ANGIARI Odile, CARRIER Angélique, CHANTRE Carine, SAMOKINE Alicia

Secrétaire de séance : M. FERREIRA

Présentation de la solution d'alerte population

Présentation du dispositif de parrainage républicain

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame la Maire demande au conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour

Groupement de commandes dans le cadre d'une consultation pour divers travaux de voirie et réseaux : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commission d'ouverture des plis

Accepté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/06/2022 par l'ensemble des membres présents

Espace loisir orientation : présentation du budget prévisionnel

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation d'un parcours d'orientation

Lors de la séance du 07 avril 2022, le conseil municipal l'a autorisé à déposer des demandes de subventions pour un budget prévisionnel de l'opération de **22.950 € HT – 27.540 € TTC**

Ce projet est constitué de deux volets : un volet parcours d'orientation, et un volet à visée culturelle se caractérisant par la pose de panneaux de signalisation retraçant le passé économique, culturel et industriel de la commune.

Le montant du volet « parcours d'orientation » serait de **8.050 € HT**, dont 500 € HT d'aide à la cartographie par le Comité Départemental de Course d'Orientation et 2000€ HT pris en charge directement par le Conseil Départemental de l'Isère.

Le reste à charge prévisionnel de **5 550 € HT** serait réparti entre le Conseil Départemental de l'Isère, à hauteur de 2325€ HT et la commune, à hauteur de 3225 € HT.

La commune s'engage par la suite à entretenir ces parcours d'orientation, dans le cadre d'une convention annuelle proposée par la LAURACO.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et suite à un vote à l'unanimité, décide d'adopter cette délibération et d'autoriser Madame la Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de **2325 €**.

Demande de subvention aménagement de deux arrêts de bus

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes porte le schéma directeur-agenda d'accessibilité programmée régional (SDAP) pour la mise en accessibilité des transports régionaux par autocars pour les personnes en situation de handicap.

Deux arrêts de bus vont bénéficier de ce programme : l'arrêt collègue et l'arrêt tabac presse

Une dalle va être mise en place par la Commune, et la Région installera deux abris

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'aménagement des arrêts de car « tabac presse » et « collègue »

SOLLICITE une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,

VALIDE le plan de financement suivant :

Montant des travaux :

- dalle abri bus « collègue » : 2550 €HT
- dalle abribus « tabac presse » : 3800 €HT

Organisme et origine	Subvention escomptée	Montant escompté en €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	80 % du montant HT des travaux	5.080

Demande de subvention : réhabilitation d'un bâtiment en vue du déplacement de la bibliothèque

Madame la Maire explique que le bâtiment accueillant la bibliothèque est vétuste, mal agencé et trop petit.

Une partie en étage ne permet pas l'accueil des personnes à mobilité réduite dans des conditions satisfaisantes. L'accueil des scolaires est également difficile.

En outre, dans le cadre du réaménagement de la place de la mairie, ce bâtiment est destiné à être démoli.

La réhabilitation d'un préfabriqué situé à côté de l'école et présentant une surface permettant d'accueillir la bibliothèque dans des conditions optimales est envisagé

Le coût estimatif de l'opération est de 73.630,85 € HT, arrondi à **74.000 € HT**

Madame La Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de déposer des demandes de subvention pour cette opération

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISENT** Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération, d'un montant estimatif de **74.000 € HT**

Subvention exceptionnelle association Boule Mottoise

Madame La Maire explique à l'assemblée que l'Association Boule Mottoise organise le samedi 10 septembre 2022 le « Challenge de la Municipalité ».

Elle propose l'octroi d'une subvention de 300 € à cette association, pour participer à cet événement et aider à l'achat de lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer à l'association Boule Mottoise une subvention de 300 € pour participer à l'évènement organisé le 10 septembre 2022
- **DONNE** toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Départ d'un locataire 13 rue de l'Eglise : restitution de caution et DM 1 budget principal

Madame la Maire indique à l'Assemblée que suite à la dénonciation du contrat de location d'un logement situé 13 Rue de l'Eglise, le 21 août 2022, il y a lieu de procéder à la libération de la caution de 774.73 € (caution de 5.081,92 francs du 11/12/2001).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISENT la libération de la caution de 774.73 € constituée.

Aucun crédit n'ayant été prévu à cet article, il y a lieu de prendre une décision modificative, conformément au tableau ci-dessous, sans incidence sur l'équilibre budgétaire :

ARTICLES	SENS	MONTANT
165	ID	800
165	I5	800

Signature d'une convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social SNE)

Madame la Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en enregistrement.

Madame la Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que la commune de la Motte d'Aveillans réalisera l'enregistrement dans le SNE des demandes de logement social déposées sur sa commune.

Elle demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE

AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention.

Budget principal : décision modificative numéro 2

Madame la Maire explique à l'Assemblée que les crédits ouverts aux opérations 100 divers, 168 parking de la Roche, 172 SAS restaurant scolaire et WC, et 183 réhabilitation salle de classe, sont insuffisants pour couvrir les dépenses restant à engager

Il est donc nécessaire de réajuster les chapitres du budget 2022 conformément au tableau ci-dessous, sans incidence sur l'équilibre budgétaire :

ARTICLES	SENS	OPERATION	MONTANT
2188	ID	100 divers	+12000
2312	ID	168 parking la Roche	+20000
2313	ID	172 SAS restaurant scolaire et WC	+5000

	ID	183 réfection salle de classe	+1500
020	ID	Dépenses imprévues	-10000
21534	ID	Opération 152 éclairage public	-28500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de procéder aux écritures comptables ci-dessus

Décision modificative numéro 2 budget de l'eau

Madame la Maire explique à l'Assemblée que les crédits votés au chapitre 67 sont insuffisants.

A ce chapitre sont imputées les réductions des factures d'eau de l'année n-1, lorsqu'il y a eu un problème de relevé

Le Conseil Municipal a déjà voté une augmentation de crédit de 1300 € à cet article, mais cela demeure insuffisant et il convient de prévoir une nouvelle augmentation

Madame la Maire propose de réajuster les chapitres du budget eau 2022, conformément au tableau ci-dessous, sans incidence sur l'équilibre budgétaire :

ARTICLES	SENS	CHAPITRE	MONTANT
Section de fonctionnement			
673	FD	67	+ 300
6063	FD	011	- 300

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder aux écritures comptables ci-dessus

Retrait de délégation à un adjoint - maintien de l'adjoint dans ses fonctions

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a retiré les délégations consenties à la seconde adjointe le 22 août 2022, avec effet au 1er septembre 2022.

Le retrait de délégation à un adjoint est un acte à caractère réglementaire. Il prend la forme d'un arrêté du Maire.

Madame la Maire précise que si le retrait des délégations dont bénéficie un adjoint relève du pouvoir discrétionnaire du maire et entraîne la suppression des indemnités versées, la perte de la qualité d'adjoint doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Une fois l'arrêté de retrait de délégations pris, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions (art. L 2122-18, al. 3).

Madame La Maire demande à l'Assemblée de maintenir la seconde adjointe dans ses fonctions, jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins DEUX abstentions

DÉCIDE le maintien de la seconde adjointe dans ses fonctions

Groupement de commandes dans le cadre d'une consultation pour divers travaux de voirie et réseaux : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commission d'ouverture des plis

Madame la Maire rappelle la délibération du 07 avril 2022 relative à la mise en place d'un groupement de commandes permettant la mise en place d'un marché commun de voirie, a des prix plus attractifs

Ce groupement a pour but de préparer le marché à bons de commande, de lancer la consultation des entreprises et de sélectionner le titulaire du futur marché.

Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché, et chaque membre du groupement, chaque collectivité, signera un acte d'engagement avec le candidat retenu.

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises, il convient de désigner un titulaire et un suppléant qui siègera dans la commission d'ouverture des plis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- représentant titulaire : Angélique ROSSI
- représentant suppléant : Michel FERREIRA

Informations diverses

1) PLU

L'enquête publique se déroulera du 10 octobre au 08 novembre 2022

2) Michel FERREIRA

3 cassures sur le réseau d'eau potable

L'atelier municipal a subi une effraction ; de l'essence a été dérobée ; une plainte a été déposée et une alarme va être installée

Les travaux dans la descente du Tapa se terminent avec l'intervention conjointe d'ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux

3) Daniel VERNEAU

Des déchets sont entreposés dans de nombreux lieux, notamment sur le site du tir à l'arc

4) Jérôme LAMOUR

Prolongation du congé maladie de l'agent en charge de l'accueil du public à la bibliothèque

Son remplacement sur octobre va nécessiter une modification des horaires d'ouverture, du jeudi après-midi au vendredi matin

5) Jean-Michel BRACHET

La salle socio-culturelle est moins louée que ce qui était prévu

6) Dominique ROSSOGLIO

Les derniers travaux sur la salle hors-sac des Signaroux auront lieu en octobre

Accessibilité PMR se fera par la porte de secours avec l'installation d'une rampe d'accès

7) Marine HOSATTE

Le Dépêche Motte est en cours

134 élèves inscrits à l'école du Bourg cette rentrée scolaire

L'élection au conseil municipal d'enfants aura lieu en octobre

Le spectacle de Noël aura lieu le 16 décembre à 16h45

8) André NAHUM

Travail sur l'exposition pour les 100 ans de l'US Valmontoise

9) Yanick MOUQUERON

Le fleurissement 2022 a été compromis par les restrictions imposées par la sécheresse

10) Angélique ROSSI

- Aménagement de la place de la Maire : le bureau d'études est en train d'y travailler

- Chaufferie Bois : en attente de la décision de subvention pour l'étude

Séance levée à 22h30